



NORMES DE COMPÉTENCE

POUR

LA PROFESSION D'URBANISTE AU CANADA

**Adoptées par le Comité d'admission des membres
affiliés et nationaux, le 16 novembre 2008**

Table des matières

	PAGE
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	3
2. SOMMAIRE DES COMPÉTENCES FONCTIONNELLES	9
3. COMPÉTENCES FONCTIONNELLES DÉTAILLÉES	10
4. SOMMAIRE DES COMPÉTENCES D’HABILITATION	14
5. COMPÉTENCES D’HABILITATION DÉTAILLÉES	15
APPENDICE A – MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	19
APPENDICE B – APPORT DES PARTIES PRENANTES	20

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Pourquoi revoir les normes et le processus d'admission?

L'Institut canadien des urbanistes et les Sociétés affiliées ont amorcé un Projet d'amélioration continue du processus d'admission des membres afin de revoir les normes et pratiques liées à l'admission, ainsi que les politiques afférentes. Plus de vingt ans se sont écoulés depuis le dernier examen des normes d'admission. L'exercice actuel tombe à point, puisque certaines Sociétés affiliées font face à des défis de taille en matière de ressources financières et bénévoles dans leurs efforts pour administrer le processus d'admission. Des changements au niveau de l'environnement externe, dont une nouvelle législation et de nouvelles politiques mises en place par les gouvernements provinciaux, ont aussi eu un impact sur le secteur de l'urbanisme et sur les compétences requises pour exercer la profession d'urbaniste. Des accords commerciaux sur le plan international et interprovincial, exigeant une réduction des obstacles aux échanges commerciaux en matière de mobilité de la main-d'œuvre et de transparence des processus pour la transférabilité des compétences, sont aussi depuis devenus réalité.

Le mandat du projet

La gestion du Projet d'amélioration continue du processus d'admission des membres a été confiée au Comité d'admission des membres affiliés et nationaux. Le mandat du projet consiste à :

1. Déterminer les compétences requises d'un urbaniste professionnel et établir un processus visant à maintenir de telles compétences à jour au fil des ans.
2. Identifier des moyens pour relever les défis internes et externes et réagir de façon appropriée.
3. Identifier et recommander les améliorations à apporter au processus d'admission des membres, afin de mieux servir la profession et ses futurs membres.
4. Développer de nouveaux processus et politiques permettant à l'ICU de continuer à répondre aux attentes de ses membres et à bien remplir son mandat aujourd'hui comme demain.

Afin d'appuyer le Projet d'amélioration continue du processus d'admission des membres, le Groupe de travail sur les normes de compétence fut créé par le Comité d'admission des membres affiliés et nationaux dans le but d'évaluer une série de recommandations visant à améliorer ses normes d'admission et de certification, tant auprès de l'Institut que de ses Sociétés affiliées. Le Groupe de travail est composé d'un représentant de chaque Société affiliée, ainsi que d'un représentant du Comité d'admission des membres affiliés et nationaux. La liste des personnes faisant partie du Groupe de travail se trouve à l'Appendice A.

Le Groupe de travail fut désigné comme étant responsable de l'implantation des recommandations suivantes, ainsi que du développement d'une ébauche des normes de compétence nationales pour examen par le Comité d'admission des membres affiliés et nationaux.

Établir des normes de compétence nationales en guise de support aux normes de certification (programmes de formation professionnelle, reconnaissance d'études et équivalences antérieures, critères d'expérience professionnelle, développement professionnel continu, développement des examens, ententes de réciprocité) et d'accréditation.

En s'appuyant sur un examen exhaustif des normes et pratiques pour l'admission des membres actuellement en vigueur à l'ICU, ainsi que sur les meilleures pratiques actuellement en place au sein d'un grand nombre d'organismes en urbanisme et autres entités professionnelles, le Groupe de travail a préparé une ébauche des normes de compétence. Celles-ci mettent de l'avant les compétences fonctionnelles et d'habilitation, qui démontrent l'envergure du secteur de la profession d'urbaniste au Canada pour un Urbaniste Professionnel Agréé au niveau d'entrée, et ne s'appliqueraient qu'aux candidats faisant leurs débuts dans la profession après l'adoption des changements proposés par le Projet d'amélioration continue du processus d'admission des membres. Les normes sont énumérées de façon sommaire et détaillée dans les sections 2 à 5 de ce rapport.

Le Groupe de travail a recueilli et évalué les commentaires provenant des Sociétés affiliées et du Comité d'admission des membres affiliés et nationaux, ainsi que ceux fournis par les membres en général et les employeurs d'urbanistes professionnels (cette fois obtenus par l'entremise d'un sondage). Le développement de l'ébauche des normes nationales de compétence et des politiques et processus qui s'y rattachent, tel que présentés dans ce rapport, a grandement bénéficié de l'apport de ces diverses parties prenantes. Ces commentaires et suggestions apparaissent à l'Appendice B ci-jointe.

Reconnaissant que l'objectif d'une certification professionnelle est d'assurer la protection du public et un certain niveau de compétences, le Projet d'amélioration continue du processus d'admission des membres a établi des normes de compétence appropriées pour ceux et celles faisant leur entrée dans la profession, normes qui adhèrent à la pratique de l'urbanisme en fonction de l'intérêt public. Des compétences principales furent déterminées, permettant aux membres individuels d'y mesurer leur propre performance et à la profession d'urbaniste d'évaluer les aptitudes d'un candidat cherchant à devenir urbaniste professionnel. Une fois adoptées partout au pays, ces normes nationales formeront la base de toute évaluation et compétence formelle d'un candidat faisant son entrée dans la profession, ainsi que de la transférabilité des références partout au pays.

Les compétences principales guideront aussi les membres dans l'évaluation de leurs propres compétences, en les aidant à identifier les avenues d'amélioration par l'entremise d'un programme de Formation professionnelle continue (FPC). Les universités pourront aussi se tourner vers les normes de compétence lors du développement et de l'examen de leur curriculum en matière d'urbanisme, soit pour une première accréditation ou le renouvellement d'une accréditation existante.

Pourquoi des normes professionnelles sont-elles nécessaires?

Le public et tous ceux ayant recours aux services d'un Urbaniste Professionnel Agréé (UPA) sont en droit de s'attendre de ceux oeuvrant au sein d'une pratique professionnelle, que ceux-ci fassent preuve de compétence en ce qui a trait aux services offerts. Ce droit s'étend aussi au choix des services adaptés à leur situation particulière. La mise en place de normes de compétence s'avère un moyen de rendre disponibles, auprès des bénéficiaires des services professionnels en urbanisme, divers renseignements pertinents relatifs aux aptitudes et à l'expertise d'un urbaniste en particulier.

Les normes professionnelles constituent le niveau minimal de performance auquel se réfèrent diverses professions, afin d'évaluer le travail des professionnels certifiés. Leur but est de guider la pratique de tous les membres sur une base quotidienne. Si l'on s'attend à ce que les membres visent à surpasser les exigences découlant des normes établies, il demeure aussi que ces exigences servent de repère pour identifier le niveau en deçà duquel le comportement ou la performance s'avèrent inacceptables.

Les normes professionnelles en matière d'urbanisme ont été développées afin :

- d'assurer au public un service professionnel, responsable et éthique;
- de servir de guide en matière de savoir, de compétences et d'attitude requises pour exercer la profession d'urbaniste;
- de définir le champ de compétence des urbanistes;
- d'établir des normes claires et transparentes à partir desquelles la pratique et les compétences des Urbanistes Professionnels Agréés peuvent être évaluées, tant par la profession que par les clients, les employeurs et le public;
- de permettre aux Urbanistes Professionnels Agréés de hausser les standards de leur secteur d'activité;
- de promouvoir le rôle de la profession d'urbaniste.

Les caractéristiques qui distinguent un Urbaniste Professionnel Agréé d'un individu oeuvrant en tant qu'urbaniste sans avoir obtenu la désignation de professionnel sont : la responsabilité envers le public, l'adhésion à des normes professionnelles et une conduite éthique.

En quoi consistent les normes de compétence?

Les normes de compétence ont pour but de cerner les divers aspects qui, lorsque réunis, définissent ce que représente une performance « compétente ». Elles déterminent le savoir, les aptitudes et les attitudes exigés des urbanistes dans l'exercice de leur profession. La pertinence des normes de compétence peut aussi s'étendre au-delà de l'évaluation des connaissances, de l'expertise et des habiletés d'un urbaniste afin de réglementer son admission dans la profession et, de façon continue, les membres qui y oeuvrent déjà. Ces normes s'avèrent en effet une précieuse source de renseignements auprès des « consommateurs » de services professionnels en urbanisme, ce qui contribuera ultimement à hausser l'image et la réputation professionnelle des urbanistes. Elles servent aussi de guide dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un curriculum au sein des institutions d'enseignement et des programmes de formation professionnelle continue dans le secteur de l'urbanisme. Elles contribuent à établir des normes minimales en matière de scolarité et d'expérience, en vue d'un choix de carrière dans la profession d'urbaniste. Elles peuvent aussi servir de référence dans le processus d'évaluation des programmes de formation aux fins d'accréditation. Enfin, elles peuvent former la base d'une reconnaissance mutuelle en matière de compétence entre les diverses provinces, et lors du développement d'accords réciproques au niveau international et de la transférabilité de l'expérience professionnelle.

Le Groupe de travail a identifié deux champs de compétence permettant de définir les exigences requises chez un urbaniste. Il s'agit des compétences fonctionnelles, qui permettent d'identifier les connaissances communes et les compétences de base de tous les urbanistes, et des compétences d'habilitation, qui permettent de définir les aptitudes requises chez un urbaniste afin d'exercer sa profession de façon efficace, professionnelle et éthique. La section 2 de ce rapport énumère les compétences fonctionnelles suggérées par le Groupe de travail, ainsi que les sous-secteurs qui s'y rattachent. Les compétences fonctionnelles sont décrites de façon plus détaillée dans la section 3. La section 4, quant à elle, énumère les compétences d'habilitation suggérées par le Groupe de travail, ainsi que les sous-secteurs qui s'y rattachent. Les compétences d'habilitation sont décrites de façon plus détaillée dans la section 5.

Quelles sont les normes actuellement en place?

À l'heure actuelle, l'Institut canadien des urbanistes a recours à des normes d'expérience professionnelle afin d'accorder ou non une adhésion provisoire. Les exigences en matière d'examens et de cumul d'expérience professionnelle pertinente varient selon le profil académique, qu'il s'agisse d'un diplôme en urbanisme, d'un diplôme lié à la profession d'urbaniste, ou encore d'un diplôme n'étant pas lié à cette profession. Tous les individus issus de chacune de ces catégories sont considérés de façon équivalente.

Des initiatives afin de spécifier le degré de connaissances et d'habiletés des urbanistes n'ont été entreprises qu'en ce qui a trait aux diplômes en urbanisme « reconnus ». Cependant, de telles normes n'ont été appliquées qu'aux programmes en tant que tels, et non aux diplômés eux-mêmes. Aucune distinction n'est apportée quant aux diplômés issus d'un programme accrédité. Le tableau 1 effectue une comparaison entre les normes de compétence actuelles et celles qui sont proposées dans ce rapport.

NORMES ACTUELLES EN MATIÈRE DE CONNAISSANCES ET D'HABILITÉS

Connaissances

Structure et fonction des établissements humains	Histoire et principes des pratiques et processus d'urbanisme dans la communauté	Aspects législatifs, politiques et administratifs en urbanisme et dans l'application des politiques	Méthodes d'application des politiques en urbanisme	Aspects environnementaux et écologiques en urbanisme	Rôles et responsabilités des urbanistes
Identification des problèmes, des aptitudes en recherche et de la cueillette de données	Aptitudes analytiques	Aptitudes en communication écrite et orale	Aptitudes en résolution de problèmes sur une base collaborative	Synthèse et application des connaissances à la pratique	Éthique

Habilités

(Source : Manuel des membres de l'ICU, Volume 3)

NORMES PROPOSÉES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES FONCTIONNELLES ET HABILITANTES

Compétences fonctionnelles

Établissements humains	Histoire et principes de l'urbanisme communautaire	Gouvernement, lois et politiques	Considérations en matière de plans et de politiques	Élaboration de plans et de politiques	Mise en oeuvre de plans et de politiques	Développement en matière d'urbanisme et de politiques
Pensée critique	Interpersonnel		Communication	Leadership	Comportement professionnel et éthique	

Compétences habilitantes

Figure 1 : Comparaison entre les normes actuelles et les compétences proposées

Un cadre pour une réévaluation continue des normes

La mise en place de normes rigoureuses et pertinentes en matière de compétence contribuera au renouvellement de la profession d'urbaniste au Canada et à l'amélioration du positionnement compétitif des urbanistes dans leur domaine de spécialisation.

Le cadre de compétences proposé dans le présent rapport pourrait potentiellement développer davantage l'expertise au cours des prochaines années. Ce cadre permet en effet de réexaminer sur une base régulière les normes de compétence. Ces révisions, qui auraient lieu au maximum sur une base quinquennale, permettront d'évaluer la demande sur le marché ainsi que les attentes des urbanistes.

2. Sommaire des compétences fonctionnelles

<i>Établissement humain</i>	<i>Histoire et principes de l'urbanisme communautaire</i>	<i>Lois et politiques gouvernementales</i>	<i>Considérations au niveau des politiques et de l'urbanisme</i>	<i>Établissement des politiques en matière d'urbanisme</i>	<i>Mise en oeuvre des politiques en matière d'urbanisme</i>	<i>Développements en matière d'urbanisme et de politiques</i>
Établissement humain et cadre communautaire, régional et provincial	Histoire de l'urbanisme au Canada et dans d'autres pays	Les gouvernements et la législation	Questions environnementales et de développement durable	Approches et objectifs en urbanisme	Processus décisionnel et gestion du risque	Tendances et enjeux émergents
Impact sur les communautés	Théories, principes et pratiques en urbanisme	Politiques et leur application	Diversité et inclusivité	Développement des visions et résultats	Plan de mise en oeuvre	
			Intégration fonctionnelle des connaissances	Cueillette et analyse de renseignements stratégiques	Gestion de projet	
			Finance et économie	Commentaires et approbations	Finance et administration	
					Évaluation	

Figure 2 : Compétences fonctionnelles proposées

3. Compétences fonctionnelles détaillées

ÉTABLISSEMENT HUMAIN

Établissement humain et cadre communautaire, régional et provincial

- Comprendre la nature de l'établissement humain, son évolution et histoire, l'influence de cadres naturels et du contexte des sites, les questions d'ordre géographique, économique, environnemental et de durabilité, les formes en mutation et la structure politique et sociale.
- Être en mesure d'identifier les leçons tirées d'expériences passées.
- Être en mesure d'associer les leçons tirées de l'établissement humain aux défis et opportunités actuelles et futures en matière d'urbanisme.

Impact sur les communautés

- Comprendre le gouvernement local et sa relation au gouvernement provincial, aux aspects financiers et à l'utilisation des terres, ainsi que les principes généraux en matière de conception physique de communautés et le concept et la gestion d'infrastructures et de services.
- Comprendre le rôle des infrastructures de transport dans l'élaboration d'une structure communautaire.
- Comprendre le rôle du développement économique et des services sociaux, incluant le logement.
- Comprendre les composantes d'un développement communautaire durable, et être en mesure d'évaluer le progrès des diverses initiatives.
- Être en mesure d'associer les diverses influences aux activités d'urbanisme.

HISTOIRE ET PRINCIPES DE L'URBANISME COMMUNAUTAIRE

Histoire de l'urbanisme au Canada et dans d'autres pays

- Comprendre l'historique du développement de communautés de petite et grande envergure.
- Comprendre l'évolution, sur le plan historique, de l'urbanisme communautaire en tant que fonction gouvernementale, activité professionnelle et mouvement de réforme.
- Savoir comment mettre les leçons tirées au profit de décisions futures.

Théories, principes et pratiques en urbanisme

- Comprendre les théories, idéaux et principes ayant motivé l'urbanisme communautaire de petite et grande envergure, de même que sa manifestation physique.
- Comprendre les méthodes et approches d'analyse des politiques, ainsi que le rôle et les méthodes de consultation publiques et l'implication dans le processus décisionnel.
- Comprendre les concepts de développement communautaire.
- Comprendre les forces, limites et incertitudes associées à la dimension politique, sociale, environnementale, culturelle et économique des intérêts publics, ainsi que l'importance du jugement, de l'expertise et des conseils professionnels dans un tel contexte.

LOIS ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Les gouvernements et la législation

- Comprendre le contexte politique, légal et institutionnel du secteur de l'urbanisme.
- Comprendre la façon dont la législation et les lois influencent et nécessitent la planification urbaine.
- Comprendre la relation entre l'urbanisme et la législation en ce qui a trait aux agences et à l'emploi.

Politiques et leur application

- Comprendre et être en mesure d'effectuer une évaluation critique en matière de formulation et d'évaluation des politiques, et aussi au niveau des outils et stratégies déployés pour leur mise en œuvre.
- Comprendre la façon dont les politiques sont appliquées dans certains domaines spécifiques liés à l'urbanisme (gestion des ressources, santé, environnement, développement, etc.) et l'impact de la dimension légale/législative sur le secteur de l'urbanisme.
- Comprendre la façon dont les urbanistes soutiennent la législation, élaborent des recommandations et interviennent en matière de politiques.
- Comprendre les méthodes de mise en place des politiques publiques en urbanisme, dans le contexte des lois canadiennes et du processus gouvernemental (incluant les lois en matière d'urbanisme, les processus et la planification en matière de développement communautaire, les règlements de zonage et mesures similaires, le design urbain, le système gouvernemental, les comportements sur le plan politique et organisationnel, les principes de finances publiques, les méthodes d'évaluation, l'évaluation de l'impact et les litiges).

CONSIDÉRATIONS AU NIVEAU DES POLITIQUES ET DE L'URBANISME

Questions environnementales et de développement durable

- Comprendre la gestion de l'environnement, les environnements et systèmes biophysiques, les limites et processus écologiques ainsi que la science et la pérennité.
- Comprendre la relation entre les facteurs écologiques, sociaux et économiques liés à l'urbanisme, incluant le concept de développement durable.
- Être en mesure d'évaluer les enjeux et impacts des initiatives de développement, et de discuter de leur relation en insistant sur l'influence positive de l'urbanisme.

Diversité et inclusivité

- Comprendre la société sur le plan démographique, ainsi que les considérations liées à la diversité et à l'inclusivité, incluant mais ne se limitant pas aux peuples autochtones.
- Comprendre les pratiques visant à se conformer aux lois de façon appropriée et de tirer profit d'une approche axée sur une ouverture à la diversité et la différence.
- Être en mesure de développer des plans qui tiennent compte de la diversité et de l'inclusivité.

Intégration fonctionnelle des connaissances

- Comprendre les éléments de base ainsi que les interactions entre les secteurs fonctionnels suivants et d'autres secteurs liés à l'urbanisme : le transport; les installations; les questions d'ordre économique et social; le design urbain; les questions d'ordre légal; les ressources; l'environnement; l'aspect récréatif; le logement; les infrastructures; l'utilisation des terrains; le contrôle du développement; etc.

- Comprendre comment tirer profit du réseautage et autres champs de connaissance, afin d'appuyer le processus décisionnel.
- Être en mesure d'intégrer le savoir et de faire la démonstration de son habileté à appliquer la dimension technique au secteur de l'urbanisme.
- Saisir la façon dont la technologie est en mesure de contribuer à l'analyse et aux diverses initiatives en urbanisme, au développement de politiques et au processus décisionnel.

Finance et économie

- Comprendre la dimension économique du développement (du point de vue privé et public).
- Comprendre le financement gouvernemental au niveau local ainsi que son lien avec le développement.
- Être en mesure d'évaluer les considérations de nature financière et économique, et d'appliquer le tout au développement d'offres de services et de rapports.

ÉTABLISSEMENT DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME

Approches et objectifs en urbanisme

- Comprendre les diverses approches et instruments utilisés dans le cadre d'une planification urbaine à petite et grande échelle, ainsi que du développement de politiques.
- Être en mesure d'identifier les défis et opportunités.
- Être en mesure de favoriser une approche et de préciser l'objectif du plan.
-

Développement des visions et résultats

- Comprendre les approches en matière de développement et de réalisation des visions.
- Avoir recours à l'analyse et aux processus afin d'évaluer les diverses options possibles.
- Être en mesure de développer et de réaliser les visions.
- Être en mesure d'articuler, de présenter et de défendre les visions, plans et politiques.

Cueillette et analyse de renseignements stratégiques

- Saisir la nature des renseignements à recueillir.
- Être en mesure de recueillir des informations permettant une analyse critique de la situation.
- Être en mesure d'analyser les informations recueillies afin de soutenir le développement d'un projet ou d'un plan.
- Comprendre l'utilité des diverses technologies en matière de cueillette et d'analyse de renseignements.
- Être en mesure de mettre les technologies au profit des analyses.

Commentaires et approbations

- Comprendre les diverses pratiques afin de recueillir et de colliger les commentaires provenant des principales parties prenantes.
- Être en mesure de rédiger des rapports et des présentations dans le but d'appuyer les commentaires ainsi colligés.
- Être en mesure de présenter les analyses et rapports, d'encourager les échanges et d'effectuer des recommandations en vue d'obtenir une approbation.

MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'URBANISME

Processus décisionnel et gestion du risque

- Comprendre les divers aspects du processus décisionnel et la façon dont les facteurs techniques, financiers, sociaux, environnementaux et politiques contribuent à une décision réfléchie.
- Comprendre les mécanismes de la gestion du risque et son rôle dans le processus décisionnel.
- Comprendre les règles en matière d'utilisation des terrains ainsi que les aspects liés aux lois, à l'environnement, aux infrastructures, à la finance, à l'économie, au contrôle du développement et autres facteurs à considérer lors de la mise en place des politiques.
- Être en mesure d'intégrer tous les renseignements de façon à minimiser les risques.

Plan de mise en oeuvre

- Comprendre les diverses pratiques afin d'élaborer un plan de mise en oeuvre efficace.
- Être en mesure d'impliquer d'autres parties prenantes clés dans le développement et la révision du plan.
- Être en mesure de développer et de contribuer à la mise en oeuvre d'un plan.

Gestion de projet

- Saisir les éléments de base de la gestion d'un projet.
- Être en mesure d'appliquer les outils et techniques en gestion de projet au développement de divers projets.
- Être en mesure d'achever des projets en fonction des objectifs et résultats visés.

Finance et administration

- Comprendre les méthodes financières et administratives afin de gérer efficacement un projet ou la mise en oeuvre d'un plan.
- Être en mesure d'observer et d'évaluer les activités financières et administratives.
- Être en mesure de livrer un compte rendu des activités financières et administratives.

Évaluation

- Comprendre les méthodes permettant d'observer et d'évaluer un plan de mise en oeuvre.
- Être en mesure d'élaborer des recommandations pour la mise en oeuvre pouvant être suivies et évaluées.
- Être en mesure d'évaluer et de déterminer la nécessité d'apporter des correctifs.
- Être en mesure de déléguer ou de requérir aux processus d'évaluation, et de livrer un compte rendu.

DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE POLITIQUES

Tendances et enjeux émergents

- Comprendre les méthodes permettant d'observer les tendances et enjeux émergents propres à l'urbanisme.
- Être en mesure de rechercher et d'évaluer des renseignements liés à l'environnement interne et externe, afin d'appuyer l'analyse des divers enjeux.
- Être en mesure d'effectuer une évaluation critique de l'applicabilité aux plans, aux concepts physiques, aux projets et aux activités, et de soumettre un compte rendu quant aux innovations et améliorations potentielles.
- Encourager l'échange de renseignements sur les tendances et les meilleures pratiques au sein de la profession.

4. Sommaire des compétences d'habilitation

<i>Pensée critique</i>	<i>Interpersonnel</i>	<i>Communication</i>	<i>Leadership</i>	<i>Professionalisme et conduite éthique</i>
Identification des enjeux	Intégrité et confiance	Écoute	Vision	Professionalisme
Résolution de problèmes et prise de décision	Diversité et Inclusivité	Présentation écrite, orale et visuelle	Réceptivité et influence	Normes d'éthique
Recherche et analyse	Facilitation	Information et connaissances	Esprit d'équipe	Formation continue
Innovation et créativité	Négociation	Recours aux technologies de l'information	Cadre d'excellence	
Conscientisation politique	Collaboration et établissement d'un consensus	Relations internes et externes	Gestion des ressources et des résultats	
Gestion du changement	Gestion des conflits			

Figure 3 – Compétences d'habilitation proposées

5. Compétences d'habilitation détaillées

PENSÉE CRITIQUE

Identification des enjeux

- Comprendre l'identification efficace des enjeux afin de déterminer et de gérer ces derniers.
- Être en mesure d'identifier et de se tenir à l'affût des enjeux émergents relatifs aux objectifs d'un projet, aux ressources et aux intérêts des parties prenantes.
- Être en mesure de faciliter les processus visant à identifier les enjeux et d'obtenir des renseignements, catégoriser, analyser et livrer un compte rendu sur ces mêmes enjeux.

Résolution de problèmes et prise de décision

- Comprendre les méthodes efficaces de résolution de problèmes et de prise de décision, ainsi que les valeurs sous-jacentes et les enjeux éthiques potentiels.
- Être en mesure de définir la nature des problèmes et d'identifier diverses options valables et solutions potentielles.
- Être en mesure de lier les activités d'un secteur en particulier à celles issues d'autres secteurs, et d'évaluer le potentiel d'intégration de plusieurs idées.
- Être en mesure de rassembler diverses idées, enjeux et observations en une analyse et/ou présentation à la fois simple, précise et utile.
- Être en mesure d'encourager la prise de décisions complexes.

Recherche et analyse

- Comprendre les méthodes et pratiques visant à obtenir des renseignements pertinents et d'effectuer des analyses.
- Être en mesure de comparer et d'intégrer les données obtenues de sources variées, et de cerner les relations de cause à effet.
- Être en mesure d'effectuer une analyse pertinente des résultats.
- Être en mesure d'évaluer les résultats.

Innovation et créativité

- Comprendre et encourager les pratiques visant à soutenir l'innovation et la créativité dans un environnement de travail.
- Avoir recours à l'innovation et aux méthodes et outils créatifs afin de faciliter la prise de décision.

Conscientisation politique

- Comprendre les motifs, enjeux et gestes politiques.
- Demeurer activement à l'affût des tendances, enjeux et activités politiques.
- Faire preuve d'une familiarité quant à l'influence que les tendances, enjeux et activités politiques peuvent avoir sur le processus décisionnel.

Gestion du changement

- Saisir les étapes du processus de changement et les méthodes visant à mettre en place de tels changements.
- Demeurer à l'affût des enjeux et anticiper les changements potentiels.
- Avoir recours aux processus de gestion du changement afin d'exécuter les décisions.

INTERPERSONNEL

Intégrité et confiance

- Saisir l'importance de maintenir des standards d'intégrité et de confiance élevés.
- Savoir brosser un portrait équilibré, respecter autrui et bâtir des liens de confiance.
- Savoir donner l'exemple.

Diversité et inclusivité

- Comprendre la nature de la diversité et des différences.
- Savoir apprécier la valeur de la diversité.
- Être en mesure d'appliquer les politiques et méthodes visant à s'adapter à la diversité et l'inclusivité.
- Être en mesure de formuler des recommandations pouvant être prises en considération et éventuellement mener à des gestes concrets.

Facilitation

- Comprendre la valeur de la facilitation dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans.
- Comprendre les méthodes visant à faciliter diverses situations.
- Être en mesure de rendre certaines situations plus faciles afin d'encourager la prise de décision et de mener à des engagements.

Négociation

- Comprendre les méthodes ayant pour but d'appuyer le processus de négociation.
- Être en mesure d'endosser diverses positions et de présenter les enjeux d'une façon à la fois factuelle et convaincante.
- Être en mesure d'établir des points de convergence et d'accepter les compromis lorsqu'approprié.

Collaboration et établissement d'un consensus

- Comprendre les méthodes visant à encourager la collaboration et l'établissement d'un consensus.
- Être en mesure d'évaluer et d'analyser les initiatives visant à encourager l'amélioration.
- Être en mesure de rendre plus faciles les situations de collaboration et d'établissement d'un consensus.

Gestion des conflits

- Comprendre les méthodes de gestion des conflits.
- Être en mesure d'évaluer la nature d'un conflit et de suggérer une approche pour régler ce dernier.
- Être en mesure d'aborder les conflits sans jugement, de préciser la nature des différends et d'établir des points de convergence.
- Être en mesure de formuler des recommandations pouvant être prises en considération et éventuellement mener à des gestes concrets.

COMMUNICATION

Écoute

- Faire preuve d'une habileté à bien écouter et à comprendre les messages véhiculés.
- Confirmer que les messages ont bel et bien été reçus et compris.

Présentation écrite, orale et visuelle

- Comprendre les méthodes et outils pouvant contribuer à la réalisation de présentations écrites, orales et visuelles/graphiques à la fois simples et pertinentes.
- Être en mesure d'exprimer ses idées de façon claire, structurée et efficace, tant sur le plan verbal que non verbal, le tout afin d'être bien compris.
- Savoir communiquer de façon persuasive divers sujets de nature complexe.

Information et connaissances

- Comprendre le genre d'information et de connaissances requises afin d'appuyer la prise de décision.
- Être en mesure de traduire et d'intégrer diverses sources d'informations.
- Favoriser une communication prompte, pertinente et précise.

Recours aux technologies de l'information

- Comprendre les enjeux et tendances, et savoir intégrer du matériel multimédia dans une présentation écrite, orale ou visuelle.
- Avoir recours aux technologies d'aujourd'hui afin d'exécuter un travail et de prendre des décisions réfléchies.
- Évaluer le recours aux technologies et, par l'entremise d'un processus d'étalonnage (compte rendu des meilleures pratiques), identifier diverses opportunités d'amélioration et de soutien aux équipes techniques.

Relations internes et externes

- Comprendre l'importance et les méthodes de relations avec les médias et autres initiatives externes similaires, afin de véhiculer efficacement et avec succès divers messages.
- Comprendre les diverses méthodes de communication à l'interne, ainsi que les processus visant à recueillir et disséminer des renseignements.
- Prendre part à des activités visant à améliorer les relations à l'externe et à l'interne.

LEADERSHIP

Vision

- Comprendre l'importance des valeurs et des visions, ainsi que les méthodes et processus axés sur le développement et la promotion des visions.
- Aborder les enjeux selon une approche à la fois critique et intégrative.
- Être en mesure d'appuyer le développement des valeurs et des visions, d'observer les progrès accomplis et d'apporter des modifications au besoin.

Réceptivité et influence

- Savoir anticiper les besoins et développements futurs.
- Savoir impliquer de façon pertinente les parties prenantes dans des enjeux complexes.
- Savoir relier les besoins aux solutions et influencer le processus décisionnel.
- Être en mesure de formuler des recommandations importantes auprès des parties prenantes.

Esprit d'équipe

- Saisir la dynamique et les techniques favorisant l'esprit d'équipe.
- Agir en tant que chef d'une équipe multifonctionnelle.
- Former et motiver des équipes.

Cadre d'excellence

- Comprendre les mécanismes axés sur l'évaluation de la qualité et de la performance.
- Comprendre la notion de responsabilité et les méthodes favorisant la responsabilisation.
- Être en mesure d'appliquer les méthodes et outils conçus pour générer des résultats positifs.

Gestion des ressources et des résultats

- Comprendre les politiques et processus visant à assurer une gestion efficace des ressources et des résultats escomptés.
- Être en mesure de gérer les ressources humaines et financières et d'obtenir les résultats escomptés.
- Être en mesure d'évaluer l'utilisation des ressources et d'identifier les avenues d'amélioration.

PROFESSIONNALISME ET CONDUITE ÉTHIQUE

Formation continue

- Comprendre les pratiques favorisant l'apprentissage, le mentorat et l'accompagnement professionnel tout au long de sa vie professionnelle ou de celle des autres.
- Être en mesure d'évaluer les besoins en matière de développement.
- Favoriser la formation continue et promouvoir les avantages de l'apprentissage.

Normes d'éthique

- Comprendre la responsabilisation sur le plan éthique et les dilemmes auxquels font face les urbanistes professionnels.
- Comprendre et adhérer aux normes d'éthique établies.
- Viser les plus hauts standards, tant pour soi que pour les autres, et suivre de près l'évolution de la pratique.

Professionnalisme

- Comprendre le rôle général d'un professionnel.
- Comprendre le rôle de l'urbaniste dans le développement de la profession.
- Observer les changements propres à la profession, et faire preuve de professionnalisme.
- Prendre part aux activités visant à favoriser le développement de la profession.

APPENDICE A – MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de travail sur les normes de compétence est composé des personnes suivantes :

- | | |
|---|---|
| • Michael Gordon PACPAM | PIBC |
| • David Klippenstein PACPAM, ACP | AACIP |
| • Ralph Leibel PACPAM, PPS | APCPS |
| • Ian Wight PACPAM | MPPI |
| • Dennis Jacobs PACPAM, RPP | IPPO |
| • Claude Beaulac MICU, urbaniste | OUQ |
| • André Daigle LL.B. MICU/PACPAM, UPC/RPP | API |
| • John Bain PACPAM, LPP | Comité d'admission des membres affiliés et nationaux |
| • Ron Keeble PACPAM, RPP (président) | Coprésident, Comité d'admission des membres affiliés et nationaux |

Le Groupe de travail a pu compter sur la collaboration de :

Dana Anderson, PACPAM, RPP
Bruce Curtis, PACPAM, RPP
Leanne Doyle, PACPAM, RPP
Denis Jacobs, PACPAM, RPP
Marilyn Lagdzins, PACPAM, RPP
Charles Lanktree, PACPAM, RPP
Linda McFayden, PACPAM
Tim Moerman, PACPAM, RPP
Paul Stagl, PACPAM, RPP

Jim Pealow
Consultant
AMCES

APPENDICE B – APPORT DES PARTIES PRENANTES

Il fut jugé essentiel de recueillir les commentaires des membres du conseil d'administration et d'autres parties prenantes lors de l'ébauche des normes de compétence. Ce document, qui fut préparé par le Groupe de travail et qui s'appuie sur une recherche exhaustive des meilleures pratiques au sein d'autres organismes professionnels et sur un examen approfondi des normes, politiques et pratiques actuellement en place à l'ICU, fut soumis à l'examen des membres de l'ICU ainsi qu'à divers employeurs d'urbanistes professionnels. Un sondage électronique auprès des membres de l'ICU et d'autres parties prenantes fut complété par près de 900 membres de l'ICU et plus de 60 autres parties prenantes.

Un sommaire des résultats du sondage, accompagné de commentaires détaillés, est disponible sur le site web de l'ICU au www.cip-icu.ca/.